Envoyé en préfecture le 23/07/2026
Reçu en préfecture le 23/07/2026
Publié le
ID : 035-213502636-20260723-D2026_079-DE

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-MALO

COMMUNE DE SAINT-COULOMB

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 079

Délibération n° 079-2026 –Élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)

L'an deux mil vingt-six, le lundi 20 juillet à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Coulomb, légalement convoqué, s'est assemblé à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Michel FREDOU, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23
Nombre de pouvoirs : 4
Nombre de Conseillers présents : 19
Quorum : 12
Date de convocation : 13/07/2026

Membres présents : M. Jean-Michel FREDOU – Mme Sophie COEURU - M. Patrice VIVIEN – Mme Véronique WYART – M. Loïc SEVEGRAND – Mme Catherine TANIC – M. Jean-Yves LE BRIÉRO – M. Gérard BARREAU – Mme Servane CADIOU – M. Jean-Luc CAILLÉ – Mme Jocelyne LEGENDRE — M. Laurent BUREL — Mme Pauline TARDY — M Didier RIAULT – M. Victor LAVOLÉ - M. Renaud de BOISSIEU – Mme Annie GILLAIZEAU - M. Eric SCHMITT

Absent excusé : Mme Frédérique CALÈS (pouvoir à Mme Catherine TANIC) - Mme Gwénaëlle KROL (pouvoir à Mme Servane CADIOU) - - Mme Blandine BERKELMANS (pouvoir à Mme Sophie COEURU) – M. Armand JAMIER (pouvoir à Mme GILLAIZEAU.

Secrétaire de séance : Mme Catherine TANIC

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1414-2, L. 1411-5 et D. 1411-3 à D. 1411-5 ;

Considérant qu'en application de ces dispositions, il appartient au conseil municipal d'élire les membres de la Commission d'Appel d'Offres à caractère permanent ;

Considérant que, pour les communes de moins de 3 500 habitants, la Commission d'Appel d'Offres est composée du Maire, président de droit, et de trois membres titulaires ainsi que de trois membres suppléants élus par le conseil municipal au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel ;

Après appel à candidatures, les listes suivantes sont enregistrées :

Envoyé en préfecture le 23/07/2026
Reçu en préfecture le 23/07/2026
Publié le
ID : 035-213502636-20260723-D2026_079-DE

- **Liste n° 1 :** titulaires : Servane CADIOU et Patrice VIVIEN – suppléants : Sophie COEURU et Loïc SEVEGRAND
- **Liste n° 2 :** Titulaire : Monsieur Eric SCHMITT – Suppléant : Renaud de BOISSIEU

Il est ensuite procédé au vote

Résultats du scrutin

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **23**
Nombre de votants : **23**
Bulletins blancs ou nuls : 0
Suffrages exprimés : **23**
Résultat des listes :

- Liste n° 1 : **23** voix
- Liste n° 2 : **23** voix

Sont élus,

Membres titulaires

- Mme CADIOU Servane
- M. VIVIEN Patrice
- M. SCHMITT Eric

Membres suppléants

- Mme COEURU Sophie
- M. SEVEGRAND Loïc
- M. de BOISSIEU Renaud

Le Maire rappelle qu'il est président de droit de la Commission d'Appel d'Offres.

Le Conseil municipal,

- **Prend acte** des résultats de l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres tels qu'exposés ci-dessus.

La Commission d'Appel d'Offres est ainsi composée :

Président :

- Monsieur le Maire.

Membres titulaires :

- Mme CADIOU Servane
- M. VIVIEN Patrice
- M. SCHMITT Eric

Envoyé en préfecture le 23/07/2026
Reçu en préfecture le 23/07/2026
Publié le
ID : 035-213502636-20260723-D2026_079-DE

Membres suppléants :

- Mme COEURU Sophie
- M. SEVEGRAND Loïc
- M. de BOISSIEU Renaud

La présente délibération sera transmise au représentant de l'État dans le département et affichée conformément aux dispositions en vigueur.

Pour extrait conforme, le 23 juillet 2026

Le Maire,



Jean-Michel FREDOU

Transmis au représentant
de l'Etat le 23 juillet 2026
Publié le 23 juillet 2026